

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 29/10/2024

DEL-29102024-12

Date de convocation :
14/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 octobre à 18 heures 00, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Saint Julien de Briola, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 42
- procurations: 3
- votants: 45

Date de publication :

.....

PRESENTS : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Christian BRUSTIER, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Denis JUIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Christine SOULE LOCHON, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Muriel DENUC GUICHET par Jérôme DARFEUILLE, Florian GRIMONPRE par André CATHALA, Hélène MARTY par Bernard BREIL.

ABSENTS : Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Florence FOURRIER, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Rose-lyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET: Délégation de service public d'eau potable pour 22 communes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu les articles L.1411-1 à L.1411-18, R1411-1 et D.1411-3 à D1411-5 du Code des Collectivité territoriales, et du code de commande publique (3^{ème} partie, livre 1^{er}),

Vu l'article R.3126-1 du code de la commande publique,

Vu l'avis favorable du comité technique du 12 septembre 2022,

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le:

- publié le:

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Piège Lauragais Malepère » du 21 décembre 2023 décidant de déléguer les services publics d'eau et d'engager une procédure de délégation de service public,

Vu le procès-verbal de la Commission de délégation de service public ayant procédé à l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre en date du 25 avril 2024,

Vu le procès-verbal de la Commission de délégation de service public ayant procédé à l'analyse des offres des candidats admis à présenter une offre et notamment ses annexes, en date du 7 juin 2024,

Vu le déroulement des discussions engagées avec les sociétés admises à la négociation,

Vu le projet de contrat de délégation des services publics d'eau potable pour les 22 communes,

Considérant que le Président rappelle la procédure engagée pour les délégations de service public eau potable des communes de Molandier, Belpech, Saint-Sernin, Pech Luna, Pécharic et le Py, Plaigne, Villautou, Cahuzac, Lafage, Gaja la Selve, Saint Amans, Fonters du Razès, Génerville, Cazalrenoux, Orsans, Saint-Gaudéric, Lasserre de Prouille, Villeneuve-les-Montréal, Montréal, Laurac, Ribouisse et Villepinte, et les motifs qui l'ont amené à choisir, au vu de l'avis de la commission de délégation de service public et après négociation, l'offre de l'entreprise SADE LR.

Il présente à travers son rapport le projet de contrat et son économie générale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le choix de Monsieur le Président

DECIDE en conséquence de confier la délégation du service d'eau potable des communes concernées à la société SADE LR.

APPROUVE le projet de contrat.

APPROUVE le règlement de service annexé au contrat.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces correspondantes.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

